

Désignation de l'entreprise :		HBP				Néant		*	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 270 060	FH		FI	1 270 060
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 270 060	FK		FL	1 270 060	685 372
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	14 326	14 968	
	Autres produits (1) (11)					FQ	34	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 284 419	700 353
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	371 468	207 471	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 989	20 203	
	Salaires et traitements*					FY	618 670	435 383	
	Charges sociales (10)					FZ	205 695	137 057	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. } - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	22 090	17 359
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 022	326	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 249 933	817 800
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 486	(117 447)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	800 000	700 200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	198 053	37 135	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	998 053	737 335	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	228 218	70 268	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	228 218	70 268	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	769 835	667 067	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	804 321	549 620	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HBP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 079	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 921	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 596 (32 989)	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	2 293 472 1 437 688	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 492 826 855 078	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	800 646 582 609	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	13 344 10 976
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	14 326 14 968	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	60 203 27 112	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 21 040 obligatoires A9 39 163				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7 21 040			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES		6 079		
CESSION IMMOBILISATION			11 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital-Quadrant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 632 595.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 270 059.69 Euros et dégageant un bénéfice de 800 645.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires**INTEGRATION FISCALE**

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 01 janvier 2018 intègre la société SPORT ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société START BEAUTY à compter du 01 janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 01 janvier 2023.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 024
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	106 338		
Matériel de transport	21 500		93 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 279		9 922
TOTAL	161 116		103 207
Autres participations	7 213 530		40 000
Autres titres immobilisés	100		111 395
Prêts, autres immobilisations financières	1 299 400		600
TOTAL	8 513 030		151 995
TOTAL GENERAL	8 674 146		258 226

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 024	3 024
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			106 338	106 338
Matériel de transport		21 500	93 285	93 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			43 201	43 201
TOTAL		21 500	242 824	242 824
Autres participations			7 253 530	7 253 530
Autres titres immobilisés			111 495	111 495
Prêts, autres immobilisations financières			1 300 000	1 300 000
TOTAL			8 665 025	8 665 025
TOTAL GENERAL		21 500	8 910 872	8 910 872

Au cours de l'exercice, la société HBP a souscrit au capital social des sociétés suivantes

- SAS START UNION
- SAS START DISTRIB
- SAS START SERVICES
- SAS JSP OPTIC AUDIO
- SAS FTA

La société HBP détient les participations suivantes :

2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100% de détention
 100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100% de détention
 7500 actions de la SAS SPORT ASSO 4 soit 100% de détention
 200 actions de la SAS AK66 soit 100% de détention
 10 actions de la SAS KA34 soit 1% de détention
 100 actions de la SAS SIB66 soit 100% de détention
 100 actions de la SAS START FORM soit 100% de détention
 100 actions de la SAS START RECRUT soit 100% de détention
 300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100% de détention
 200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20% de détention
 1000 actions de la SAS ASR soit 100% de détention
 100 actions de la SAS S2S soit 100% de détention
 2000 actions de la SAS START LUX soit 100% de détention
 10000 actions de la SAS START FOOD soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START UNION soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100% de détention
 92 959 actions de la SAS FTA soit 7.89 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			213		213
Installations générales agencements aménagements divers		14 636	7 507		22 143
Matériel de transport		12 664	7 766	15 421	5 009
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 348	6 604		26 952
TOTAL		47 648	21 877	15 421	54 104
TOTAL GENERAL		47 648	22 090	15 421	54 317
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	213				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 507				
Matériel de transport	7 766				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 604				
TOTAL	21 877				
TOTAL GENERAL	22 090				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 300 000	0	1 300 000
Autres créances clients	196 147	196 147	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	351	351	
Impôts sur les bénéficiaires	304 734	304 734	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 351	25 351	
Groupe et associés	5 034 212	5 034 212	
Débiteurs divers	2 044	2 044	
Charges constatées d'avance	4 059	4 059	
TOTAL	6 866 898	5 566 898	1 300 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 673 530	702 017	2 544 761	426 752
Emprunts et dettes financières divers	209	209		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 061	59 061		
Personnel et comptes rattachés	24 851	24 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 703	41 703		
Taxe sur la valeur ajoutée	631	631		
Autres impôts taxes et assimilés	2 475	2 475		
Groupe et associés	4 932 818	4 932 818		
Autres dettes	186 338	186 338		
TOTAL	8 921 615	5 950 102	2 544 761	426 752
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 605 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	662 662			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	4 071
Total	4 071

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 709
Dettes fiscales et sociales	34 354
Autres dettes	8 683
Total	67 955

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Employés	12
Total	18

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 360 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 388 896
Total	1 388 896

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28/11/2017
 Montant initial de cette garantie : 410 000
 Montant restant dû en capital : 90 364
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/07/2025
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE: M.BORONAD 150 K€ ET
 : PERUCHO 70K€ -DELEGATION DE CREANCE 200K€ ASS-VIE

Emprunt du : 25/06/2021
 Montant initial de cette garantie : 1 300 000
 Montant restant dû en capital : 844 046
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
 Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE M.BORONAD ET CAUTION
 : FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Emprunt du : 25/0/2021
Montant initial de cette garantie : 700 000
Montant restant dû en capital : 454 486
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE DE M.BORONAD

Engagements financiersEngagements donnés

Avals et cautions	5 195 500
Total (1)	5 195 500
(1) Dont concernant les filiales	1 987 500
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 208 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la Société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la Société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247.500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Engagements reçus

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des amortissements	5
Disponibilités en Euros	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	6
Honoraires des commissaires aux comptes	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	6
Montant des engagements financiers	7
Liste des filiales et participations	8

NA = Non Applicable NS = Non significative



IFEC

Institut Fiduciaire
d'Expertise Comptable

Société d'Expertise Comptable
Ordre Région Paris Ile de France
Commissaire aux Comptes

HBP

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 5.501.090 EUROS
SIEGE SOCIAL : 574 RUE FELIX TROMBE
TECNOSUD
66000 PERPIGNAN
R.C.S. PERPIGNAN : 815 222 922

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Boulogne Billancourt 92100

Siège Social :

82 bis, rue de Paris

Tél. 01 55 60 10 11

E-mail : paris@ifec.eu

RCS Nanterre B 622 022 424

Montpellier 34000

Synergie - "Le Millénaire"

770, rue Alfred Nobel

Tél. 04 67 22 76 00

E-mail : ifec@ifec.eu

S.A. au capital de 100 000 € - Site : www.ifec.eu





RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

HBP

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 5.501.090 EUROS

SIEGE SOCIAL : 574 RUE FELIX TROMBE

TECNOSUD

66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN : 815 222 922

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée générale de la société HBP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **HBP** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux titres de participation qui représentent l'essentiel des valeurs d'actif. Nous nous sommes assurés que les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 Décembre 2023, étaient correctement retranscrits dans les comptes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire des titres détenus des sociétés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier, le 13 Juin 2024.
Le Commissaire aux Comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Jean-Michel TRIAL

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

10



COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise : HBP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 8 1 5 2 2 2 9 2 2 0 0 0 3 2		Néant <input type="checkbox"/>							
		Exercice N clos le, 31122023		N-1, 31122022					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 024	AG	213	2 811			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	242 824	AU	54 105	188 720		113 468	
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	7 253 530	CV		7 253 530		7 213 530	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	111 495	BE		111 495		100	
	Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*	BH	1 300 000	BI		1 300 000		1 299 400		
TOTAL (II)	BJ	8 910 873	BK	54 317	8 856 555		8 626 497		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				3 600
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	196 147	BY		196 147		7 679
DIVERS	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	5 366 692	CA	5 366 692		3 351 712	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités	CF	1 209 142	CG		1 209 142		232 693		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 059	CI	4 059		2 328	
		TOTAL (III)	CJ	6 776 040	CK		6 776 040		3 598 012
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 686 913	IA	54 317	15 632 595		12 224 509		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HBP

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....5.0.1.....0.9.0.....)	DA	5 501 090	5 501 090	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	81 169	51 169	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	328 075	132 609	
	Report à nouveau	DH			
	R SULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou erte)	DI	800 646	582 609	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	6 710 980	6 267 477	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 673 530	1 730 301	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 933 026	4 099 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 061	41 992	
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 660	80 051	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	186 338	5 015	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	8 921 615	5 957 032		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 632 595	12 224 509		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 950 102	4 568 137		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	891			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HBP		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	[biens* services*]	FD		FE		FF	
			FG	1 270 060	FH		FI	1 270 060
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 270 060	FK		FL	1 270 060	685 372
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	14 326	14 968
	Autres produits (1) (11)					FQ	34	13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 284 419
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	371 468	207 471
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 989	20 203
	Salaires et traitements*					FY	618 670	435 383
	Charges sociales (10)					FZ	205 695	137 057
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. [- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions]	dont fonds de commerce	HS		GA	22 090	17 359
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	1 022	326
R SULTAT D'EXPLOITATION (I II)					GF	1 249 933	817 800	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG	34 486	(117 447)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	800 000	700 200
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	198 053	37 135
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	998 053	737 335	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	228 218	70 268
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	228 218	70 268	
2 R SULTAT FINANCIER (V VI)					GV	769 835	667 067	
R SULTAT COURANT AVANT IMP TS (I II III IV V VI)					GW	804 321	549 620	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HBP		Néant <input type="checkbox"/> *						
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	11 000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	11 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	6 079			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	6 079			
4 R SULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)				HI	4 921			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	8 596	(32 989)		
TOTAL DES PRODUITS (II III V VII)				HL	2 293 472	1 437 688		
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)				HM	1 492 826	855 078		
5 B N FICE OU PERTE (Total des roduits total des charges)				HN	800 646	582 609		
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	13 344	10 976		
		- Crédit bail immobilier		HQ				
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH				
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ				
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK				
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD				
(9)	Dont transferts de charges			A1	14 326	14 968		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	60 203	27 112		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	21 040	obligatoires		A9	39 163
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7	21 040
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES				6 079				
CESSION IMMOBILISATION						11 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 632 595.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 270 059.69 Euros et dégageant un bénéfice de 800 645.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société HBP a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 01 janvier 2018 intègre la société SPORT ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société START BEAUTY à compter du 01 janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 01 janvier 2023.

La contribution des filles à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont chaque fille aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 024
Installations générales agencements aménagements divers	106 338		
Matériel de transport	21 500		93 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 279		9 922
TOTAL	161 116		103 207
Autres participations	7 213 530		40 000
Autres titres immobilisés	100		111 395
Prêts, autres immobilisations financières	1 299 400		600
TOTAL	8 513 030		151 995
TOTAL GENERAL	8 674 146		258 226

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 024	3 024
Installations générales agencements aménagements divers			106 338	106 338
Matériel de transport		21 500	93 285	93 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			43 201	43 201
TOTAL		21 500	242 824	242 824
Autres participations			7 253 530	7 253 530
Autres titres immobilisés			111 495	111 495
Prêts, autres immobilisations financières			1 300 000	1 300 000
TOTAL			8 665 025	8 665 025
TOTAL GENERAL		21 500	8 910 872	8 910 872

Au cours de l'exercice, la société HBP a souscrit au capital social des sociétés suivantes

- SAS START UNION
- SAS START DISTRIB
- SAS START SERVICES
- SAS JSP OPTIC AUDIO
- SAS FTA

La société HBP détient les participations suivantes :

2500 actions de la SAS JB OPTIC soit 100% de détention
 100 actions de la SAS 2JF OPTIC AUDIO soit 100% de détention
 7500 actions de la SAS SPORT ASSO 4 soit 100% de détention
 200 actions de la SAS AK66 soit 100% de détention
 10 actions de la SAS KA34 soit 1% de détention
 100 actions de la SAS SIB66 soit 100% de détention
 100 actions de la SAS START FORM soit 100% de détention
 100 actions de la SAS START RECRUT soit 100% de détention
 300 actions de la SAS START BEAUTY soit 100% de détention
 200 parts sociales de la SCI BP 2021 soit 20% de détention
 1000 actions de la SAS ASR soit 100% de détention
 100 actions de la SAS S2S soit 100% de détention
 2000 actions de la SAS START LUX soit 100% de détention
 10000 actions de la SAS START FOOD soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START UNION soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START DISTRIB soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS START SERVICES soit 100% de détention
 1000 actions de la SAS JSP OPTIC AUDIO soit 100% de détention
 92 959 actions de la SAS FTA soit 7.89 % de détention

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			213		213
Installations générales agencements aménagements divers		14 636	7 507		22 143
Matériel de transport		12 664	7 766	15 421	5 009
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 348	6 604		26 952
TOTAL		47 648	21 877	15 421	54 104
TOTAL GENERAL		47 648	22 090	15 421	54 317
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	213				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 507				
Matériel de transport	7 766				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 604				
TOTAL	21 877				
TOTAL GENERAL	22 090				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 300 000	0	1 300 000
Autres créances clients	196 147	196 147	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	351	351	
Impôts sur les bénéfices	304 734	304 734	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 351	25 351	
Groupe et associés	5 034 212	5 034 212	
Débiteurs divers	2 044	2 044	
Charges constatées d'avance	4 059	4 059	
TOTAL	6 866 898	5 566 898	1 300 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 673 530	702 017	2 544 761	426 752
Emprunts et dettes financières divers	209	209		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 061	59 061		
Personnel et comptes rattachés	24 851	24 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 703	41 703		
Taxe sur la valeur ajoutée	631	631		
Autres impôts taxes et assimilés	2 475	2 475		
Groupe et associés	4 932 818	4 932 818		
Autres dettes	186 338	186 338		
TOTAL	8 921 615	5 950 102	2 544 761	426 752
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 605 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	662 662			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	550 109			550 109

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	4 071
Total	4 071

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 709
Dettes fiscales et sociales	34 354
Autres dettes	8 683
Total	67 955

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Employés	12
Total	18

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 360 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 388 896
Total	1 388 896

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28/11/2017
Montant initial de cette garantie : 410 000
Montant restant dû en capital : 90 364
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/07/2025
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE: M.BORONAD 150 K€ ET
: PERUCHO 70K€ -DELEGATION DE CREANCE 200K€ ASS-VIE

Emprunt du : 25/06/2021
Montant initial de cette garantie : 1 300 000
Montant restant dû en capital : 844 046
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE M.BORONAD ET CAUTION
: FONDS EUROPEEN INVESTISSEMENT A HAUTEUR 1040000 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Emprunt du : 25/0/2021
Montant initial de cette garantie : 700 000
Montant restant dû en capital : 454 486
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/06/2028
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE PERSONELLE DE M.BORONAD

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	5 195 500
Total (1)	5 195 500
(1) Dont concernant les filiales	1 987 500
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	3 208 000

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale JB OPTIC d'un montant de 600 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt de trésorerie contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 300 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale 2 JF OPTIC AUDIO d'un montant de 290 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par sa filiale SPORT ASSO 4 d'un montant de 250 000 euros

Caution solidaire personne morale de la société HBP pour le prêt contracté par la SCI BP2021 d'un montant de 3 208 000 euros

Caution personnelle et solidaire de la société HBP pour la souscription auprès de la Société ESPACE CATALAN d'un bail commercial. L'engagement de caution personnelle et solidaire est pour le remboursement ou le paiement de toutes sommes qui sont ou seraient dues par le preneur, la Société JSP OPTIC AUDIO, au titre des loyers, taxes, indemnité d'occupation, charges et en raison de l'exécution des clauses dudit bail ainsi que des accessoires et ce pour un montant correspondant à TROIS (3) ans de loyers et de charges, soit DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (247.500 €) en principal et pour la durée du bail et des deux premiers renouvellements et prorogations.

Engagements reçus

HBP

SARL au capital de 5.501.090 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN

574, rue Felix Trombe

Tecnosud

815 222 922 RCS PERPIGNAN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE**DU 28 JUIN 2024 ET RESOLUTION VOTEE****1°) Proposition d'affectation du résultat (Bénéfice de 800.646 Euros.)**

- à concurrence de	41.000 €.
au compte de la Réserve Légale	
- à concurrence de	500.000 €.
Pour distribution aux associés à titre de dividendes	
- le solde, soit	259.646 €.
au compte Autres Réserves	

2°) Résolution votée**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide d'affecter la somme de 800.646 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, de la manière suivante :

- à concurrence de	41.000 €.
au compte de la Réserve Légale	
- à concurrence de	500.000 €.
Pour distribution aux associés à titre de dividendes	
- le solde, soit.....	259.646 €.
au compte Autres Réserves	

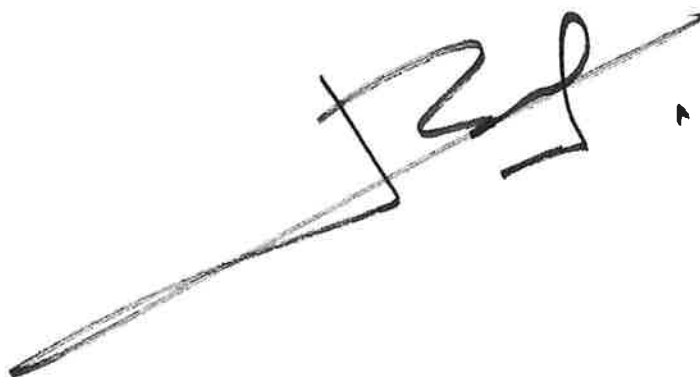
Le montant du dividende qui sera effectivement payé par la Société par virement à compter de ce jour fera l'objet pour les associés personnes physiques d'une retenue à la source au titre des prélèvements sociaux, ainsi que d'un prélèvement à la source au titre de l'impôt sur le revenu en fonction du dispositif fiscal applicable à la date de mise en paiement.

Au titre des trois exercices précédents, il a été distribué un dividende global :

Exercice clos	Dividendes	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/12/2020	170.000 Euros	170.000 Euros	/
31/12/2021	357.143 Euros	357.143 Euros	/
31/12/2022	357.143 Euros	357.143 Euros	/

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,
L'un des co-gérants,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.Handwritten initials in black ink, appearing to be 'AB'.

Désignation de l'entreprise : HBP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 574 RUE FELIX TROMBE		66100 PERPIGNAN					
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET* 8 1 5 2 2 2 9 2 2 0 0 0 3 2							
		Exercice N clos le 31/12/2023		N-1 31/12/2022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
		Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 024	AG	213	2 811	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	242 824	AU	54 105	188 720	113 468
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	7 253 530	CV		7 253 530	7 213 530
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	111 495	BE		111 495	100
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 300 000	BI		1 300 000	1 299 400
	TOTAL (II)	BJ	8 910 873	BK	54 317	8 856 555	8 626 497
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		3 600
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	196 147	BY	196 147	7 679
		Autres créances (3)	BZ	5 366 692	CA	5 366 692	3 351 712
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	1 209 142	CG	1 209 142	232 693	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 059	CI	4 059	2 328	
	TOTAL (III)	CJ	6 776 040	CK	6 776 040	3 598 012	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	15 686 913	IA	54 317	15 632 595	12 224 509
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadri

Désignation de l'entreprise : HBPNéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...5.01...0.90.....)	DA	5 501 090	5 501 090	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	81 169	51 169	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	328 075	132 609	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	800 646	582 609	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	6 710 980	6 267 477	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 673 530	1 730 301	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 933 026	4 099 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 061	41 992	
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 660	80 051	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	186 338	5 015	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	8 921 615	5 957 032		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 632 595	12 224 509	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 950 102	4 568 137		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	891			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.